



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 61051

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 39669 du 3 janvier 2000 (JO. - AN. - 21 février 2000) demande à Mme la ministre de la culture et de la communication si elle peut présenter à la représentation nationale un bilan de l'action de son ministère à l'égard de la situation financière de l'Opéra-Comique, dont la gravité avait été soulignée, notamment dans la presse (Le Monde, 12 décembre 1999). Il lui demande notamment l'état actuel de concrétisation des engagements de son prédécesseur tendant à réduire le déficit de l'Opéra-Comique, qui précisait que, « pour 2000, l'Etat s'attache à ce que le budget de l'Opéra-Comique soit équilibré » et que « le déficit résiduel a vocation à être résorbé sur les exercices 2001 et 2002 ».

Texte de la réponse

La situation extrêmement préoccupante que connaissait l'Opéra-Comique à la fin de l'année 1999, conduisant à un fonds de roulement négatif de 15 MF environ, a fait l'objet d'un certain nombre de corrections qui ont conjugué les effets de la définition d'un nouveau projet d'activité et ceux d'un aménagement des moyens attribués par l'Etat, la subvention étant majorée de 5 MF pour atteindre 33,8 MF en 2001. L'année 2000, entendue comme une période de transition, a permis d'enregistrer un excédent financier de 7,7 MF et de mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet de « théâtre musical populaire » défini par le nouveau directeur, Jérôme Savary. En 2001, l'Opéra-Comique développe un programme par lequel il donne plus de 220 représentations et devrait accueillir 160 000 spectateurs, ce qui correspond à une activité environ trois fois plus élevée que celle qu'il connaissait en 1999. Le ratio de subvention par spectateur évolue, de ce fait, de 570 francs, à 210 francs et concerne, de plus, un public bénéficiant de tarifs beaucoup plus accessibles. Il reste que l'équilibre financier de l'Opéra-Comique reste difficile à assurer, en raison des contraintes imposées par le cahier des charges et de l'absence de marge financière disponible pour les activités de productions artistiques qui ne doivent, de ce fait, ne trouver leur financement que sur les seules recettes propres. Une analyse de l'évolution à moyen terme est actuellement en cours à partir des enseignements tirés de la gestion de l'année 2001. Elle devrait conduire à définir les conditions d'un plan de stabilisation couvrant la période 2002-2004, destiné à donner à l'Opéra-Comique les moyens d'un apurement des déficits résiduels et d'un développement équilibré du fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61051

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2764

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3837